

Musicien/ne HES



Nature des tâches

Les musiciens professionnels travaillent dans un orchestre classique, un orchestre de chambre ou encore comme soliste. Ils divertissent les auditeurs d'opéras et de concerts avec des œuvres très diverses, de musique classique ou moderne, de comédies musicales ou de variété. Leur travail se partage entre l'entraînement (seul), les répétitions (avec les autres) et enfin les représentations publiques. Les musiciens et musiciennes professionnels (également chanteurs de musique légère) interprètent des œuvres de compositeurs modernes ou leurs propres œuvres dans les théâtres, les salles de concert, sur scène, etc. Ils sont souvent membres d'un groupe, d'une troupe musicale, d'un orchestre ou ils travaillent à leur compte. La mécanisation de la musique a fait en sorte qu'ils doivent aussi faire face aux possibilités de l'informatique. En tant que professeurs de musique instrumentale ils enseignent à leurs élèves la façon de maîtriser un instrument, qu'il s'agisse d'enfants, de jeunes ou d'adultes. Ils leur enseignent également le solfège et les différents styles de musique. Comme tous les artistes, les musiciens professionnels ou chanteuses professionnelles doivent faire face à une concurrence internationale.

Conditions d'admission

- a) Maturité gymnasiale, maturité professionnelle, maturité spécialisée ou
- b) diplôme reconnu décerné par une autre école de culture générale de degré secondaire II et
- c) examen d'admission et entretien de motivation.

Personnes qui peuvent attester d'un niveau de culture générale équivalent acquis différemment et qui ont passé avec succès un concours d'admission.

Talent musical, bon sens du rythme, résistance, bonne constitution; pour les professeurs de musique instrumentale également goût pour l'enseignement et habileté pédagogique, enthousiasme.

Formation

6 semestres d'études à plein temps pour le bachelor et 4 semestres pour le master dans l'Haute école de musique.

Titre obtenu: Bachelor et Master of Arts HES en musique.

Perspectives

Diverses institutions proposent des sessions de formation continue, les Hautes Ecoles de musique par exemple, ou les académies de musique, la Société suisse de pédagogie musicale (SSPM), l'Union européenne des pianistes (UEP).

Autres diplômes: diplôme d'enseignement d'un autre instrument par exemple, diplôme de concertiste, de solfège, de direction de chœur, de pédagogie artistique, etc.